Éco~corridors laurentiens

Québec

# Stratégie régionale de la conservation des milieux naturels pour une connectivité écologique dans les Laurentides

## Accompagnement des MRC de la région des Laurentides dans l'intégration de l'orientation 2 des nouvelles OGAT au sein de leurs SAD

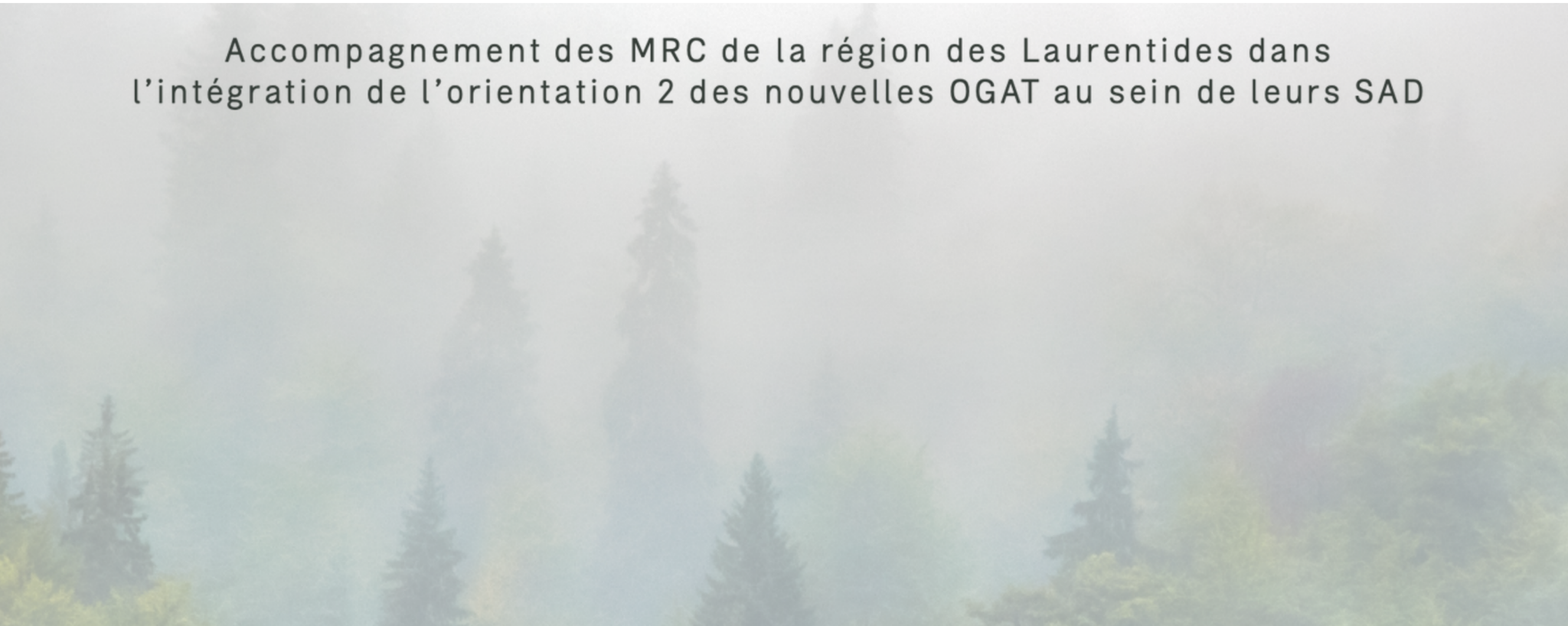

# QUI NOUS SOMMES !

## Corridors écologiques et noyaux de conservation entre Oka et Tremblant

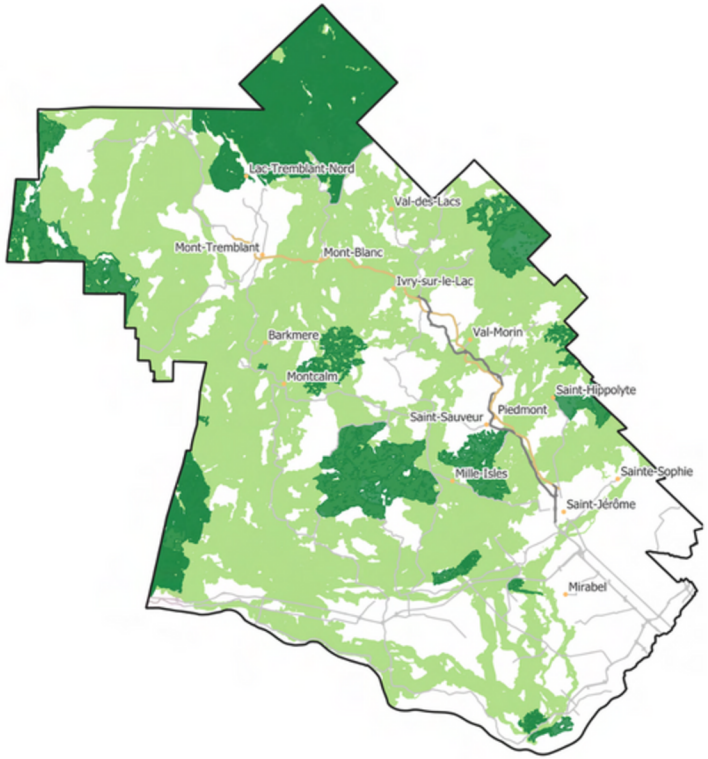


## Notre vision

Relier le parc national d'Oka au parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'éco-corridors et d'aires protégées interconnectés traversant le territoire des Laurentides.

## Notre mission

Éco-corridors laurentiens est un organisme de bienfaisance qui met en œuvre une stratégie de conservation des milieux naturels et de protection des corridors écologiques dans les Laurentides, en étroite collaboration avec les organismes, les institutions et les citoyens.



# QUI NOUS SOMMES !

Éco~corridors laurentiens

## En 2023-2024:

Près de **23,5** hectares de terrains protégés par l'organisation

Environ **197** kilomètres carrés visés par la conservation en terres publiques

Un total de **3,6** kilomètres de berge reboisés

Près de **2500** arbres plantés

Près de **1000** personnes touchées par nos événements

Près de **40** projets réalisés par l'organisme

Plus de **60** partenaires régionaux, nationaux et donateurs

# QUI NOUS SOMMES !

## Un territoire mobilisé!

### Découvrez l'étendue des projets d'Éco-corridors laurentiens :

*Tout le territoire d'action : Accompagnement des organismes de conservation et des propriétaires, Création de l'Alliance Nature Laurentides, Concertation régionale

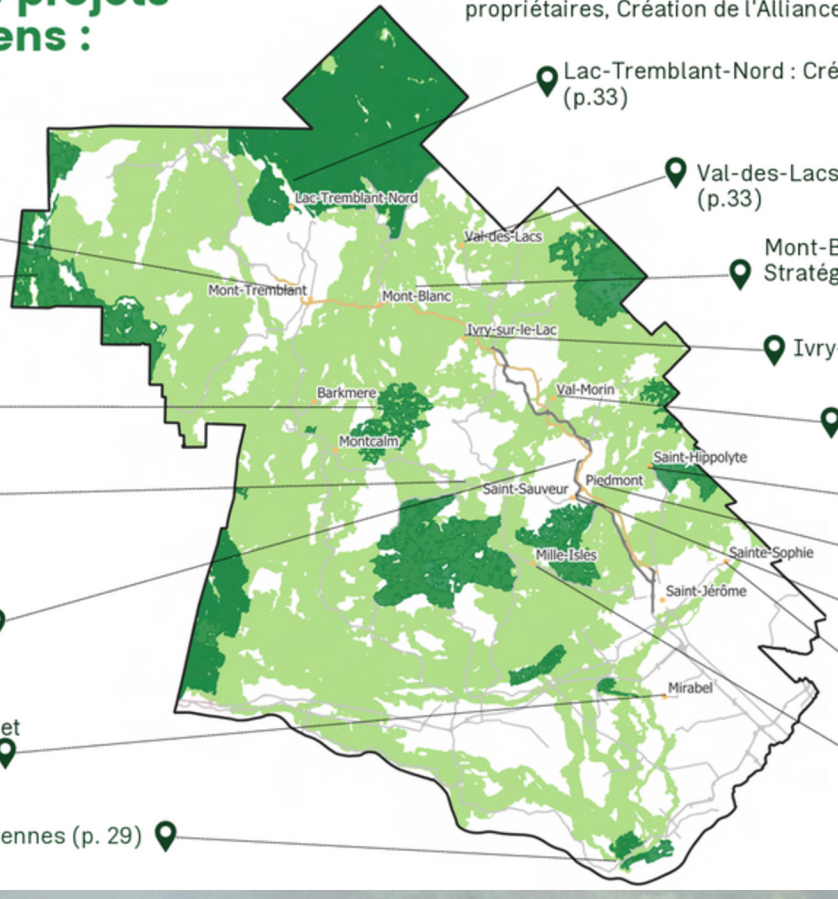


Lac-Tremblant-Nord : Création d'une aire protégée en terres publiques (p.33)

Mont-Tremblant : Plan de conservation, Rendez-vous Conservation Laurentides 2023 (pp. 13, 35-36)

Val-des-Lacs : Création d'une aire protégée en terres publiques (p.33)

La Minerve : Création d'une aire protégée en terres publiques (p. 33)

Mont-Blanc : Protection d'un secteur prioritaire (p.32), Stratégie aires protégées de la MRC des Laurentides (p.14)

Ivry-sur-le-lac : Suivi de passage faunique (p.23)

Barkmere/Montcalm : Création d'une aire protégée en terres publiques, Projet Agroforesterie (pp. 20, 33)

Val-Morin : Gala de la conservation (pp.15-16), Restauration forestière (p. 28)

Morin-Heights : Création d'une aire protégée en terres publiques (p. 33)

Saint-Hippolyte : Plan de conservation (p.13)

Piedmont : Plan de conservation (p. 13)

La 117 et la 15 entre Saint-Jérôme et Mont-Tremblant : suivi de structures pouvant être utilisées par la faune (p. 22)

Saint-Sauveur : Plan de conservation (p.13)

Sainte-Sophie : Projet Agroforesterie (p. 20)

Mirabel : Projet nichoir hirondelle, merle bleu et crécerelle d'Amérique, Projet Agroforesterie (pp. 19-20)

Mille-Isles : Kiosque de sensibilisation

Collines d'Oka : Coalition des Montérégiennes (p. 29)

# La conservation: de quoi s’agit-il?

PROTECTION



RESTAURATION



UTILISATION DURABLE





# CONNECTIVITÉ 101

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

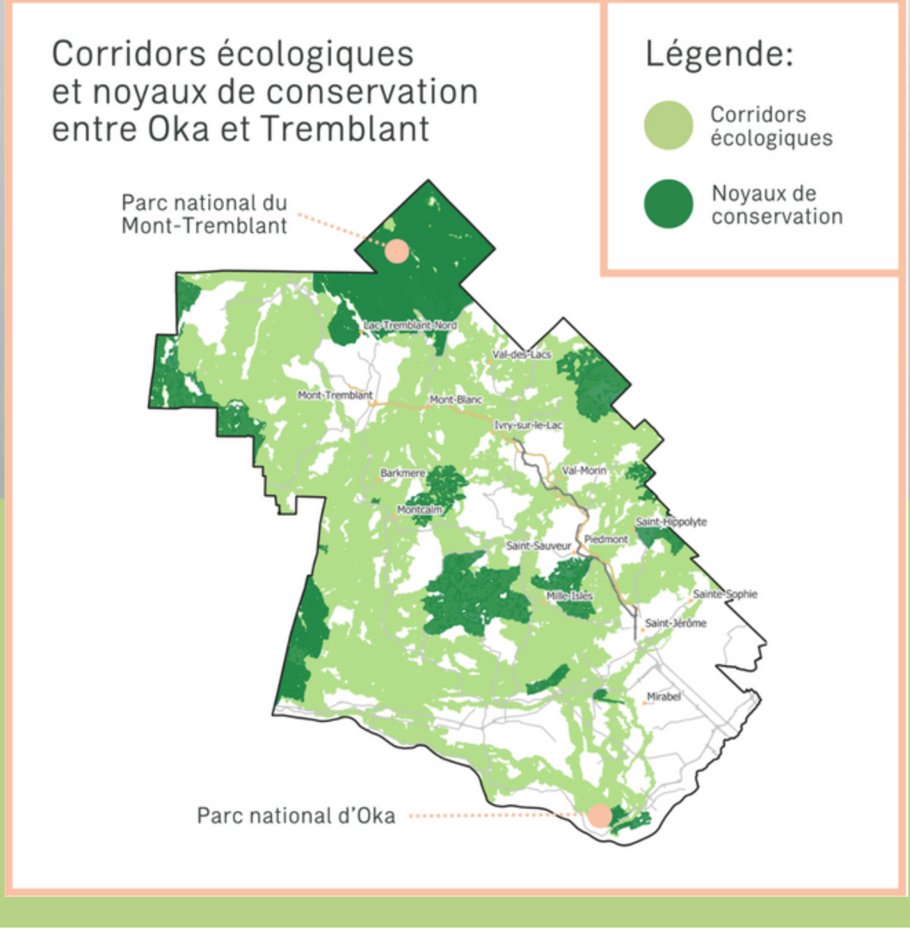


La **connectivité écologique** est le mouvement des espèces et le flux des processus naturels qui soutiennent la vie sur Terre.

Les **noyaux de conservation** sont des milieux ayant une taille et un couvert naturel suffisants pour servir d'habitat à plusieurs espèces caractéristiques de la région. Ces noyaux peuvent avoir un statut de protection ou non.

Un **corridor écologique** est un lien naturel entre des habitats qui permet de maintenir ou de restaurer une connectivité écologique efficace entre les noyaux.

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

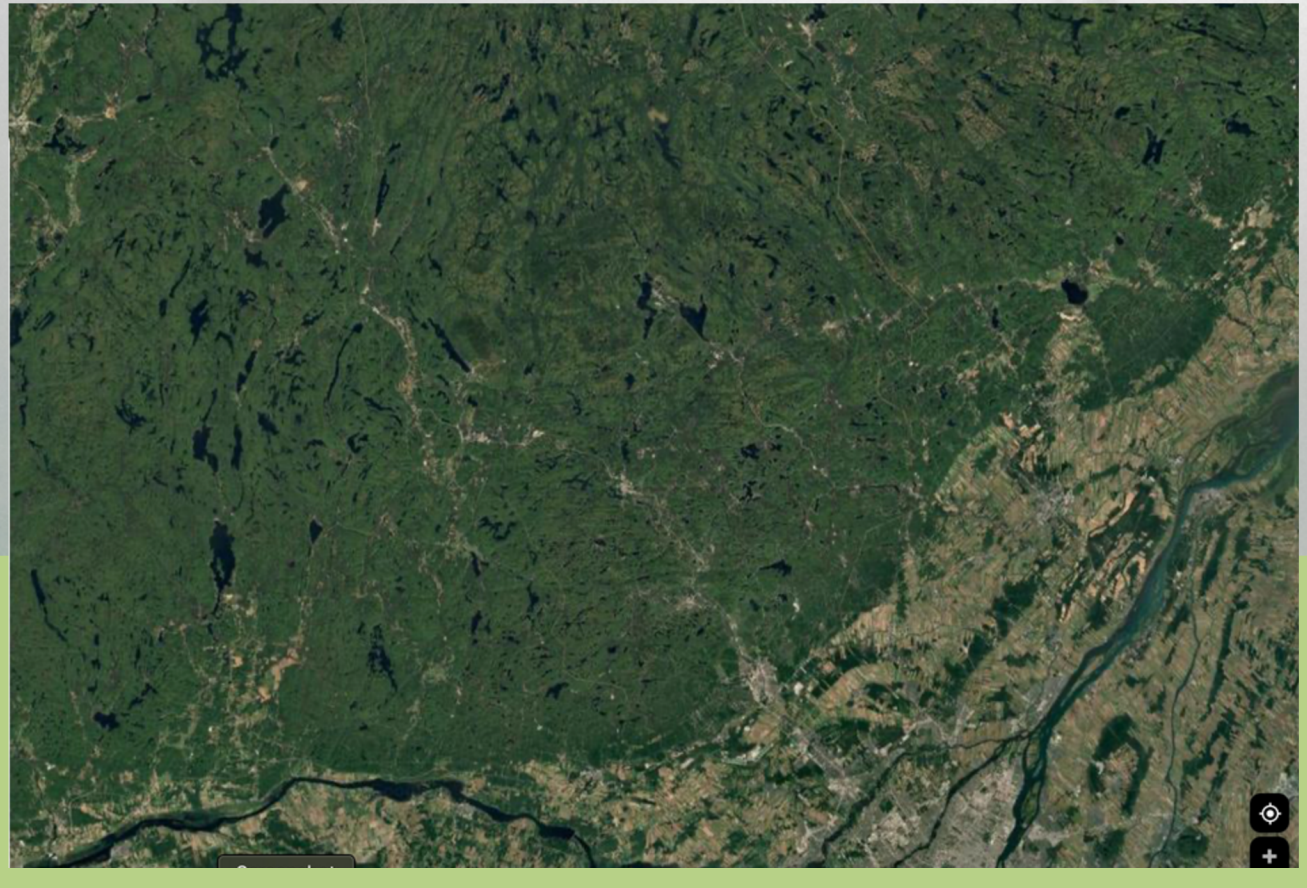

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

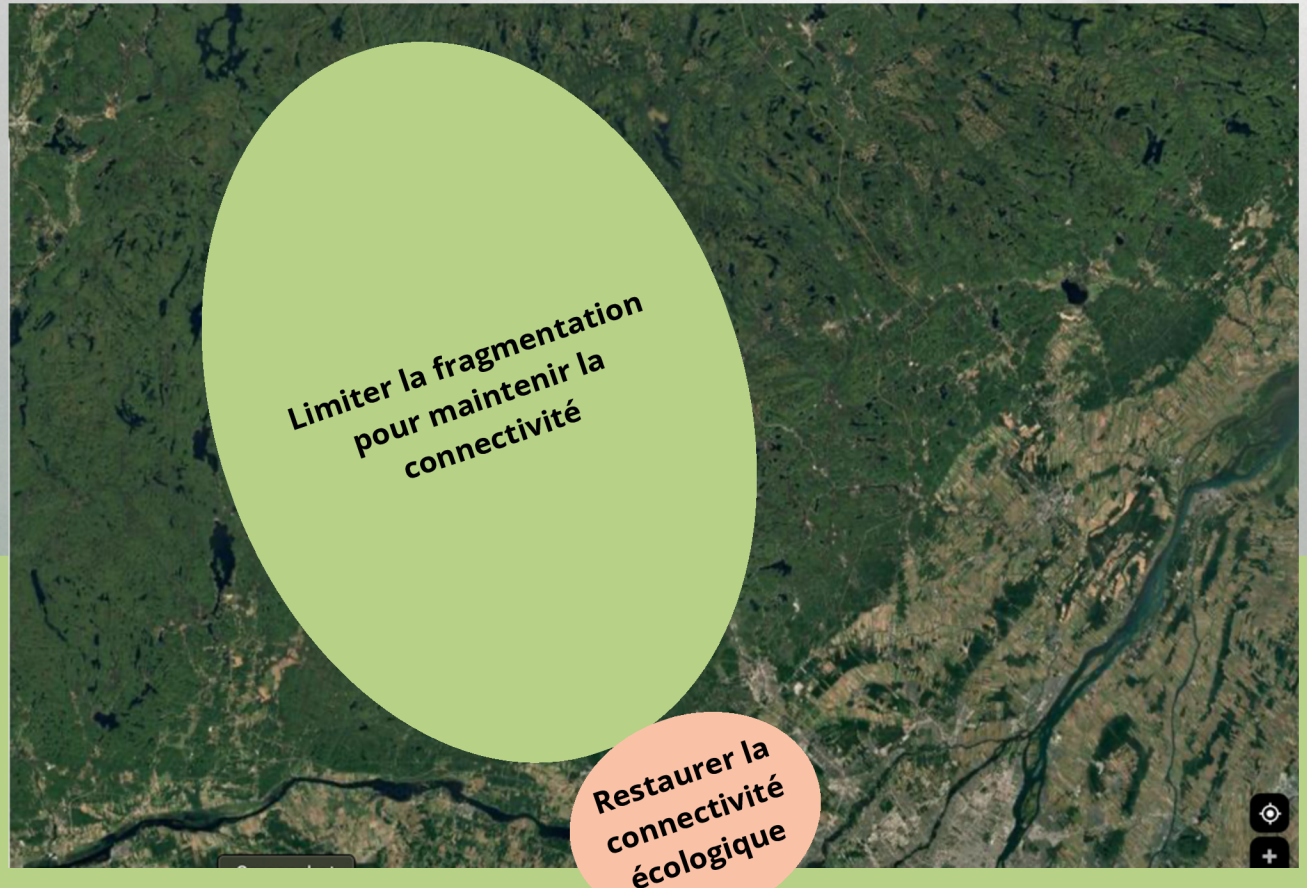

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

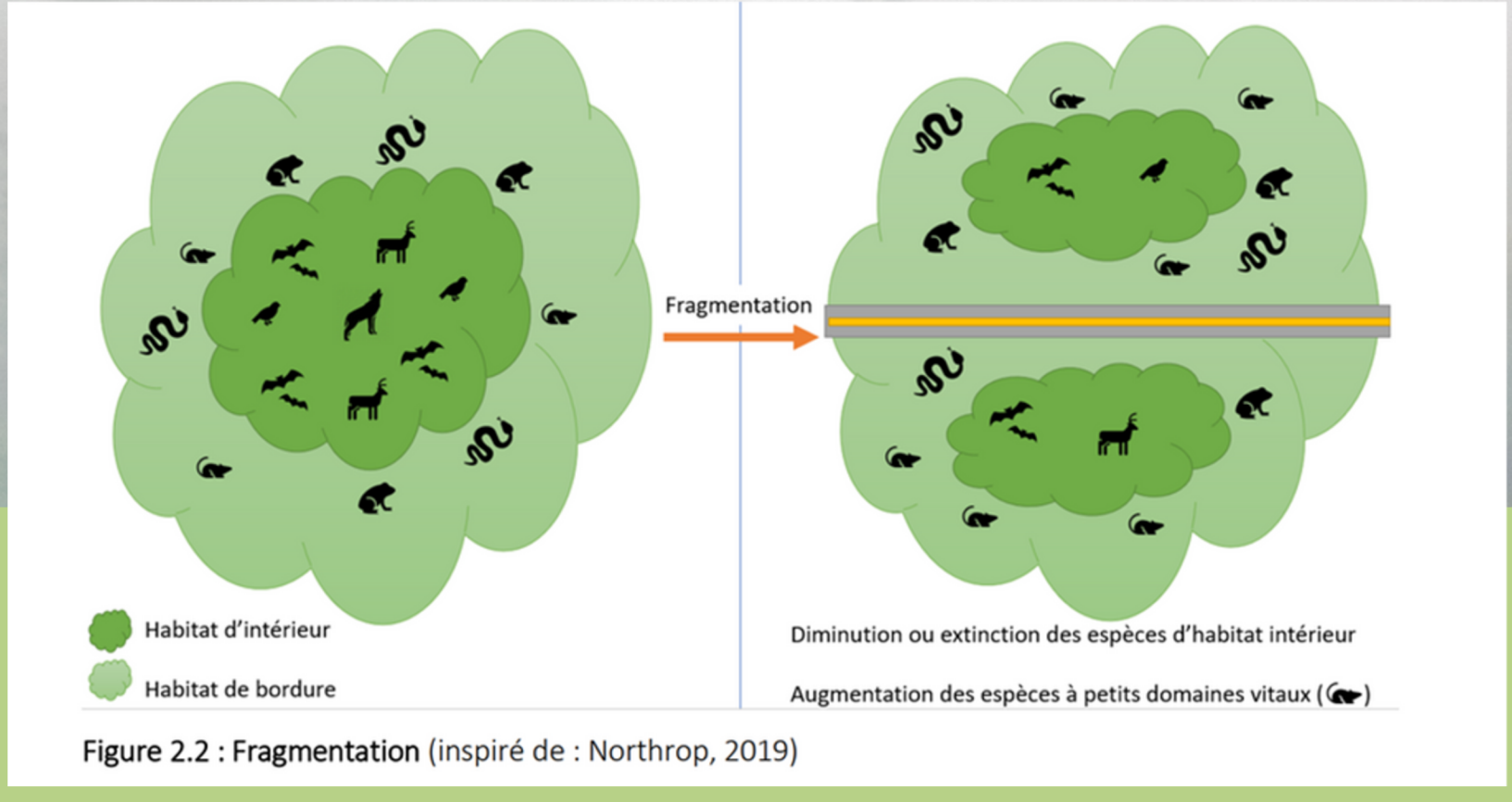


Figure 2.2 : Fragmentation (inspiré de : Northrop, 2019)

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES




European Green Belt (Finlande-Grèce)

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES




**près de 4000 carcasses à l'été 2024 à Brownsburg-Chatam**

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES





# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

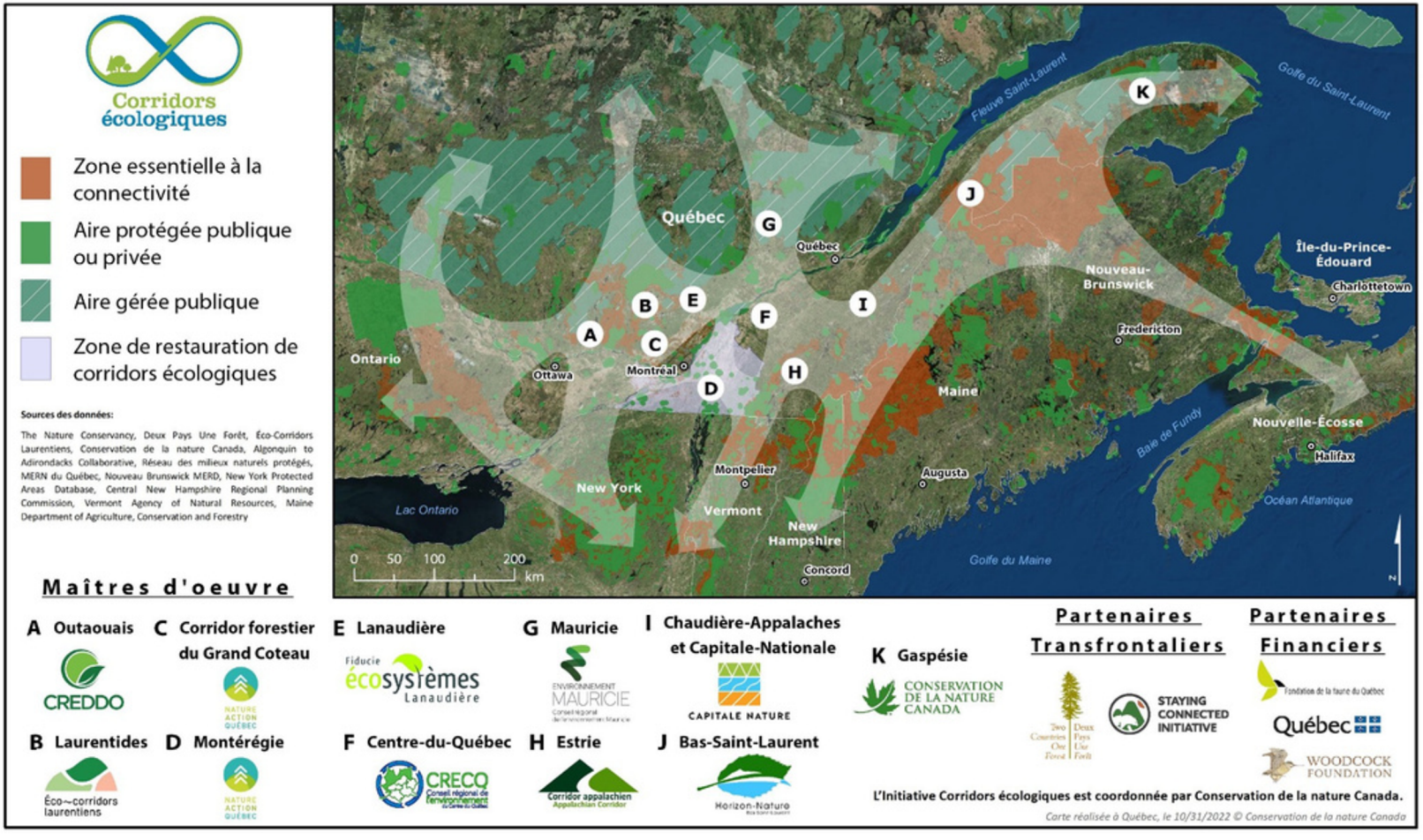

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

CMM (2008)

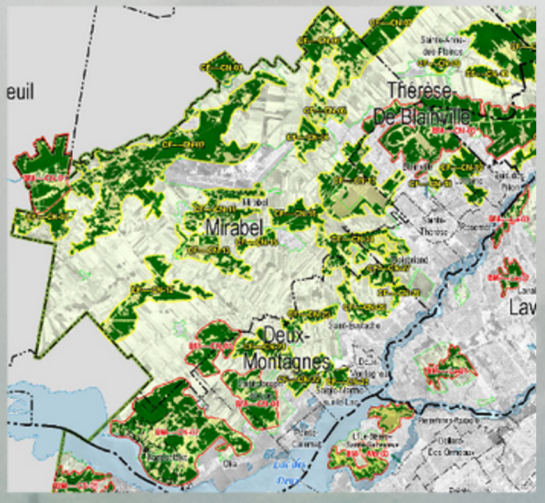


MRC d'Argenteuil (2013)



Collette-Hachey et al. (2018)

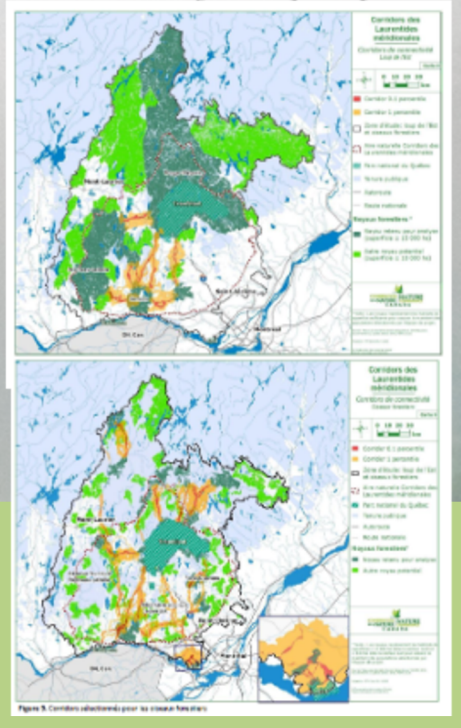

LecoursTessier (2020)

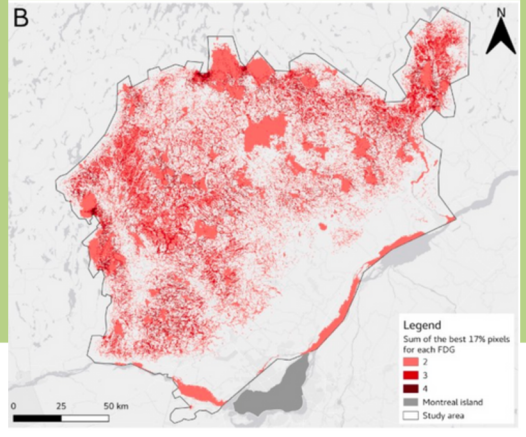


Rayfield et al. (2019)

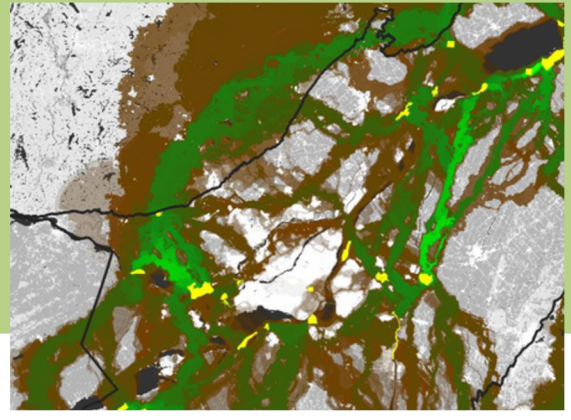

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



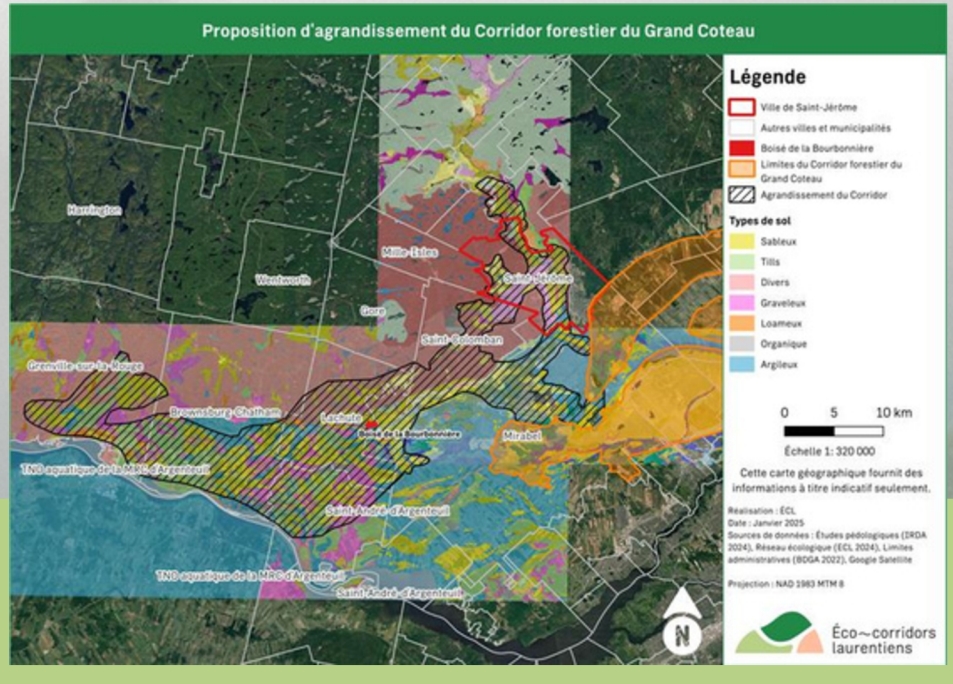

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

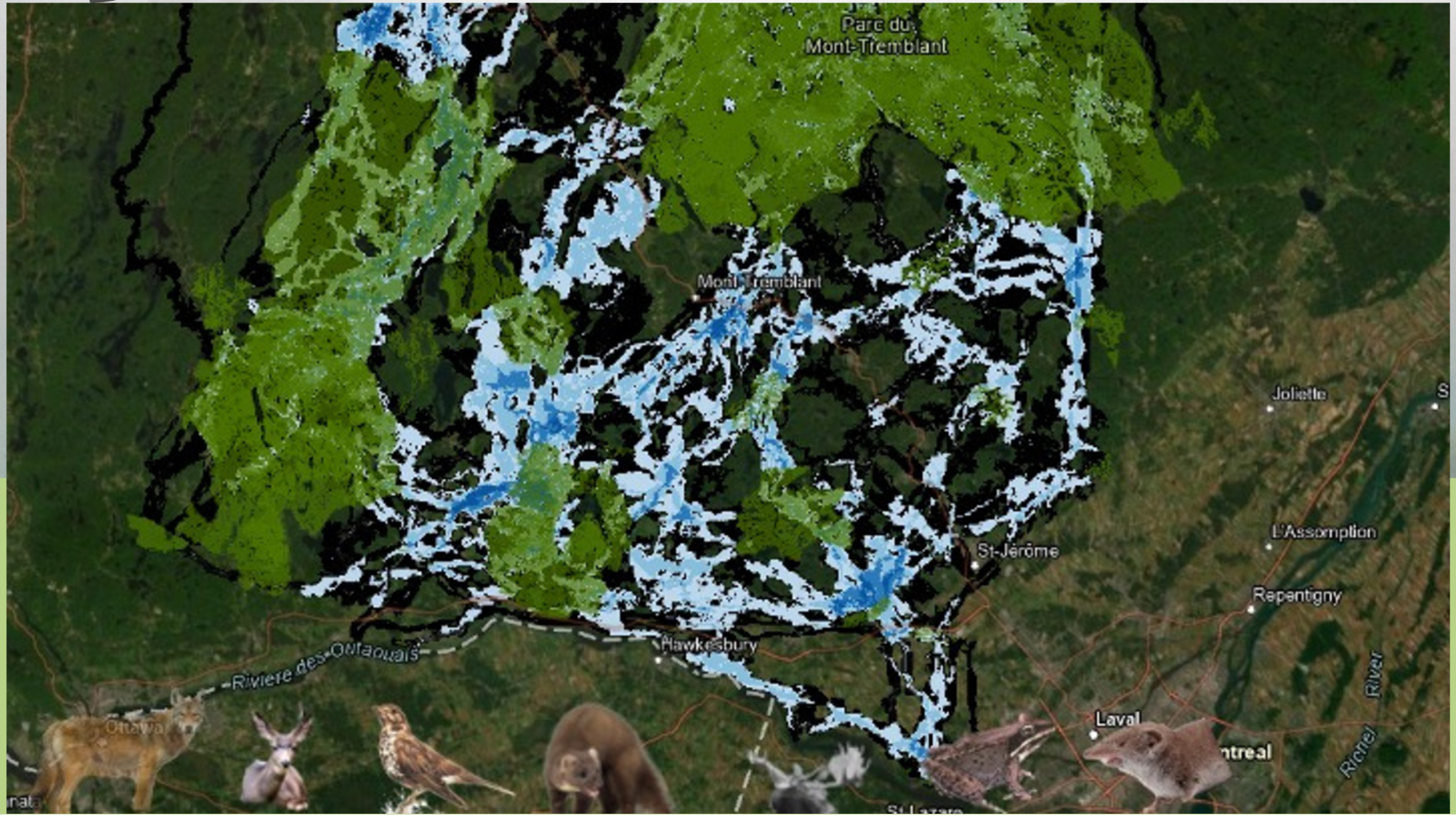

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

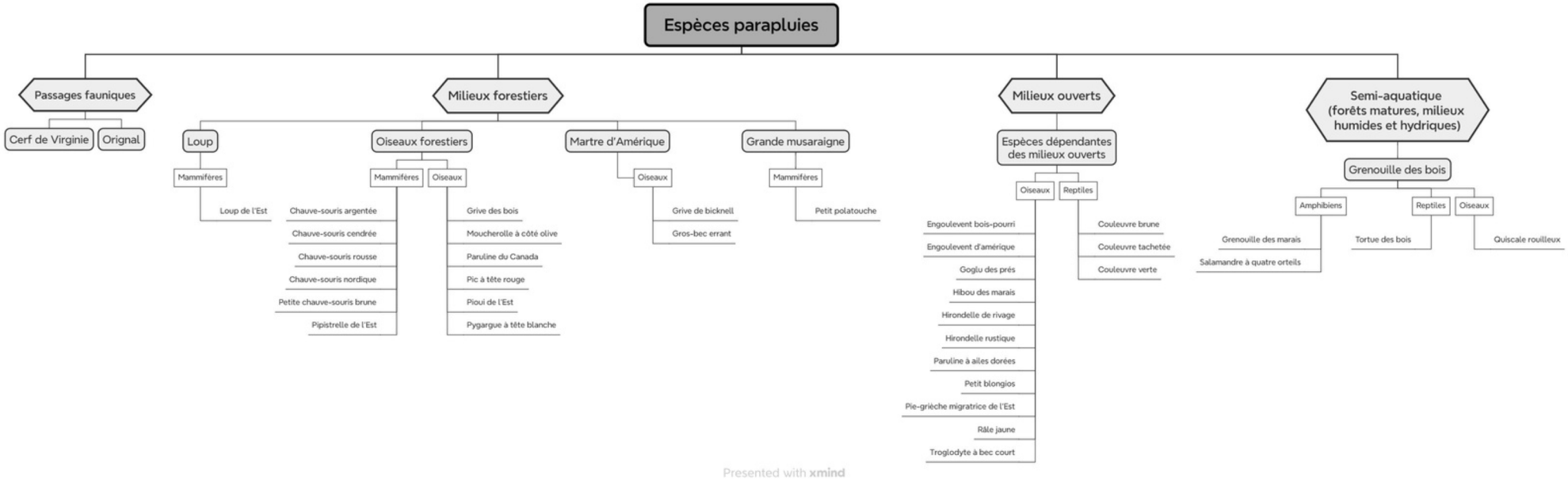

| | Type d'habitat | | | | | Taille d'habitat | | | Capacité de dispersion | | | Sensibilité aux barrières | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Forêt décidue | Foret mixte | Foret résineuse | Milieux ouverts | Semi-aquatique | P | M | G | P | M | G | P | M | G |
| Loup | ■ | ■ | ■ | | | | | ■ | | | ■ | | ■ | |
| Espèces de milieux ouverts | | | | ■ | | ■ | ■ | | | ■ | ■ | | ■ | |
| Oiseaux forestiers | ■ | ■ | ■ | | | ■ | ■ | | | ■ | ■ | ■ | | |
| Martre d'Amérique | | ■ | ■ | | | | ■ | | | | ■ | | ■ | |
| Grenouille des bois | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | | | ■ | | | | | ■ |
| Grande musaraigne | ■ | ■ | | | | ■ | | | ■ | | | | | ■ |
| Cerf de Virginie | | ■ | ■ | | | ■ | | | ■ | | | | | ■ |
| Orignal | | ■ | ■ | | | ■ | | | ■ | | | | | ■ |









# LES NOYAUX DE CONSERVATION

**Tableau 1.6.** Taille minimale des fragments retenus pour chaque espèce ou groupe d'espèces cible

| Espèce/Groupe cible | Taille minimale d'habitat |
|---|---|
| Loup | 15 000 hectares |
| Oiseaux forestiers | 500 hectares |
| Martre d'Amérique | 150 hectares |
| Grande musaraigne | 1 hectare |
| Grenouille des bois | 1 hectare |
| Cerf de Virginie | 500 hectares |
| Orignal | 800 hectares |
| Espèces des milieux ouverts | 50 hectares |

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

## Largeur des corridors

1. Distance entre les noyaux (+ distance, + largeur)
2. Milieu environnant (+ dégradé, + largeur)
3. Espèce (vit dans le corridor (plus petites espèces terrestres) ou se déplace uniquement?)

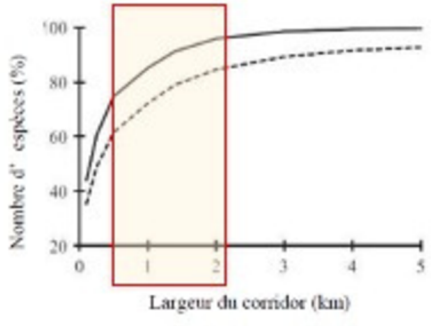


**Source:** Beier (2018)

**500 m à 2 km** = 75 à 100% des espèces de mammifères terrestres (Beier 2018)

Martre d'Amérique: 4-5 km

Ours noir: 5-9 km

Loup: 4-81 km

# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

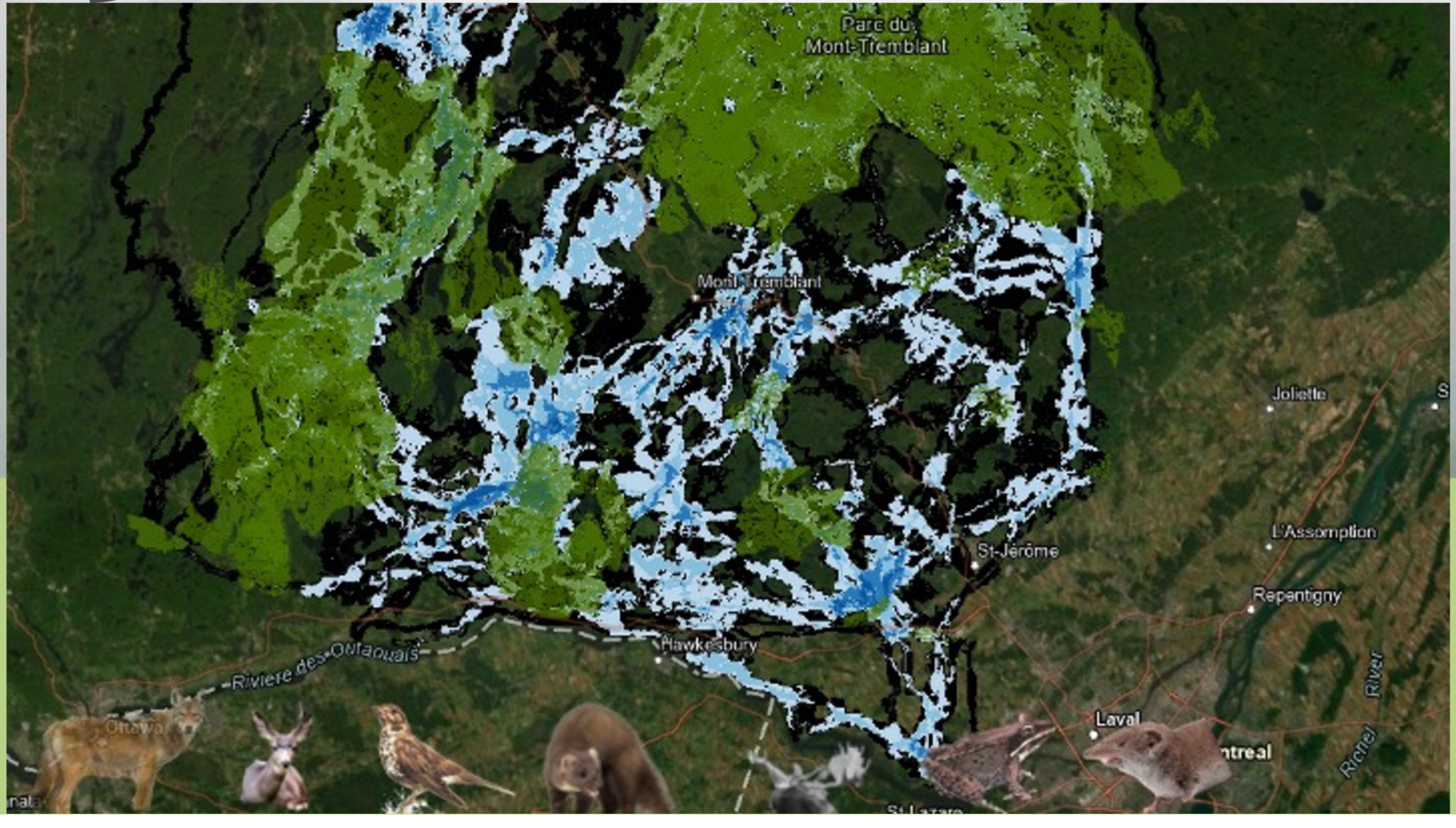

Stratégie régionale de la conservation des milieux naturels pour une connectivité écologique dans les Laurentides

Accompagnement des MRC de la région des Laurentides dans l'intégration de l'orientation 2 des nouvelles OGAT au sein de leurs SAD

# MÉTHODOLOGIE

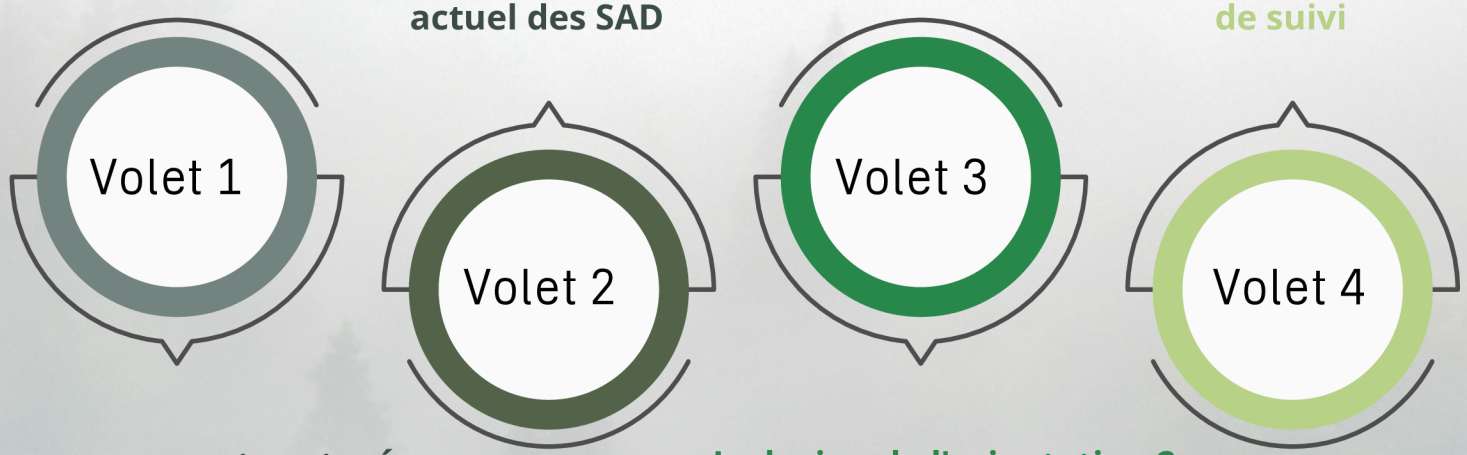


**Lecture commune et partagée des milieux naturels et des ressources en eau**

**Diagnostic de l'état actuel des SAD**

**Inclusion de l'orientation 2 dans les SAD**

**Méthodologie de suivi**

Éco~corridors laurentiens

# Stratégie régionale de la conservation des milieux naturels pour une connectivité écologique dans les Laurentides

Accompagnement des MRC de la région des Laurentides dans l'intégration de l'orientation 2 des nouvelles OGAT au sein de leurs SAD

## LIGNE DU TEMPS

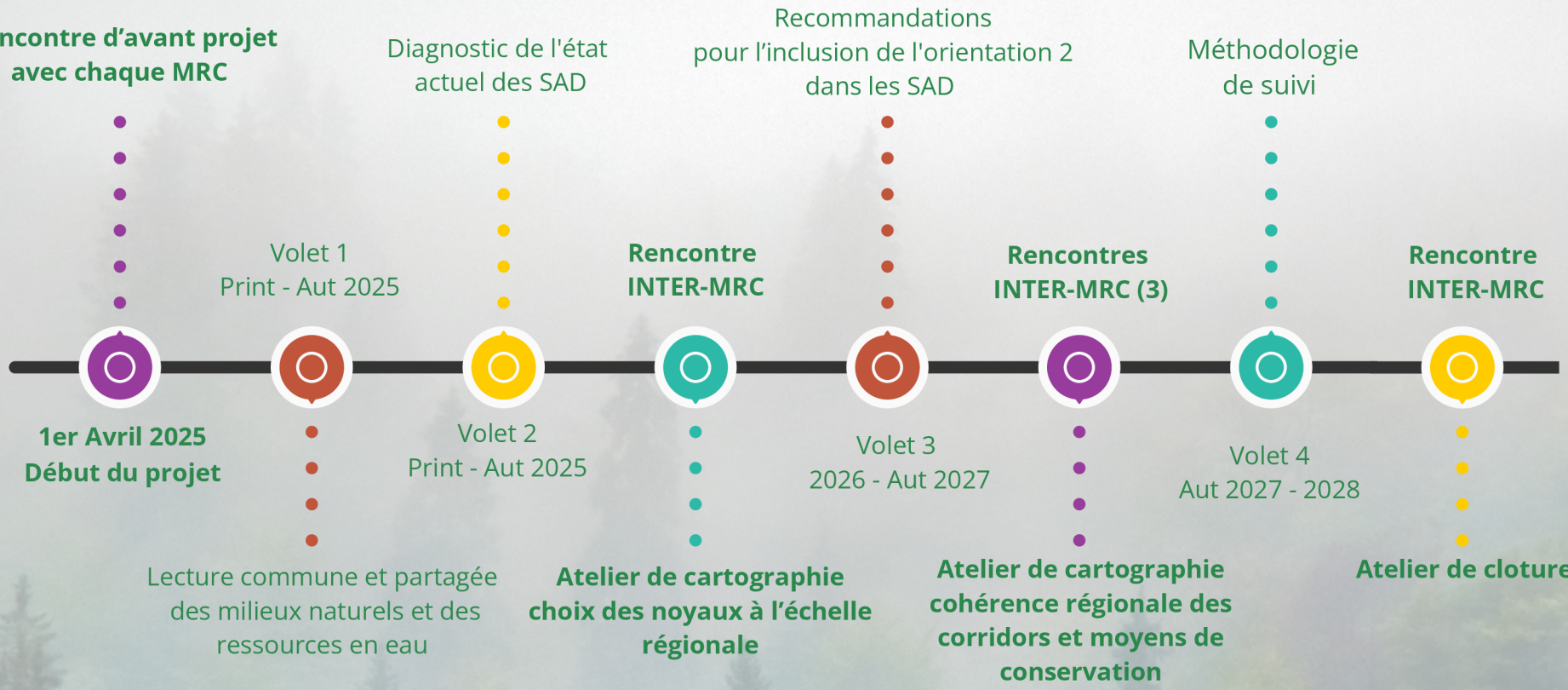


Éco~corridors laurentiens

# Stratégie régionale de la conservation des milieux naturels pour une connectivité écologique dans les Laurentides

Accompagnement des MRC de la région des Laurentides dans l'intégration de l'orientation 2 des nouvelles OGAT au sein de leurs SAD

# VOLET 1

**Favoriser une lecture commune et partagée de la conservation en colligeant et en consolidant les données à l'échelle régionale :**

- **Portraits des milieux naturels sur la base des données colligées et complétées**
- **Production des cartes pour illustrer les portraits.**

Éco~corridors laurentiens

Volet 1

# UNE LECTURE COMMUNE ET PARTAGÉE DES MILIEUX NATURELS ET DES RESSOURCES EN EAU

## PORTRAIT DES MILIEUX NATURELS

Identification et cartographie des milieux naturels:

- Territoires d'intérêt écologique (à statut ou sans statut) ainsi que des autres milieux naturels d'intérêt (Noyaux de conservation, couvert forestier, forêts d'intérieur, etc)
- Inventaires des espèces en situation précaire
- Sites de prélèvement d'eau et aires de protection

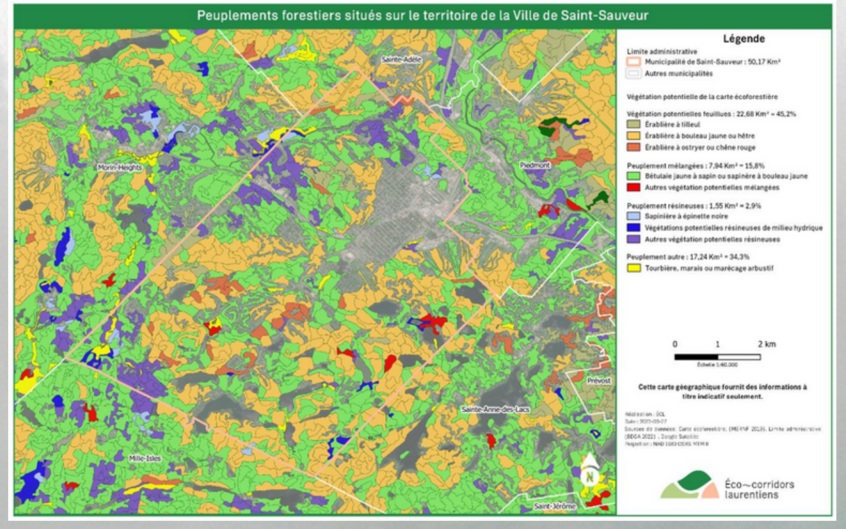


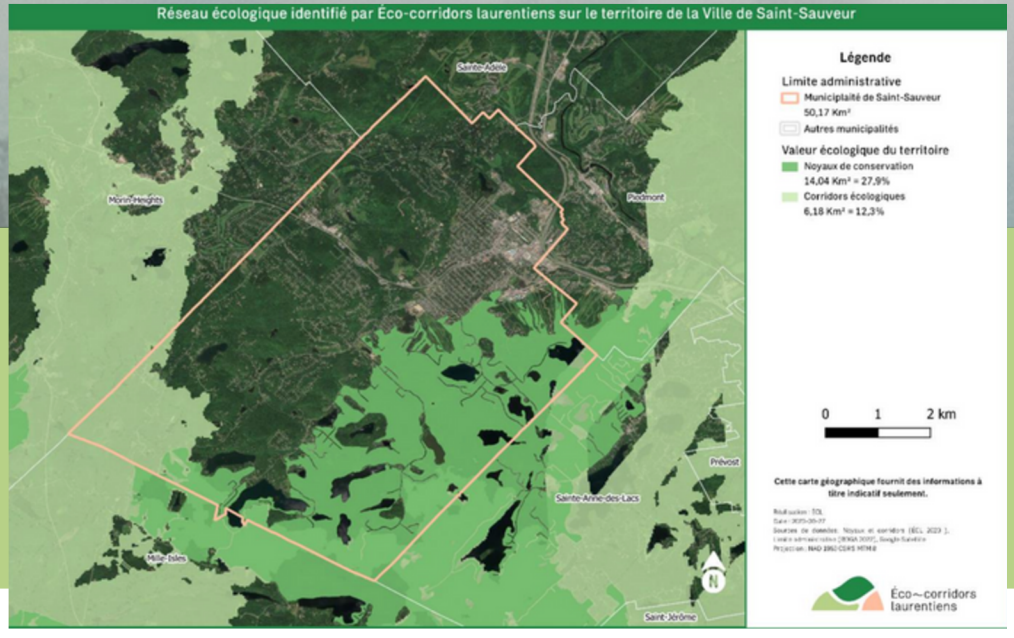


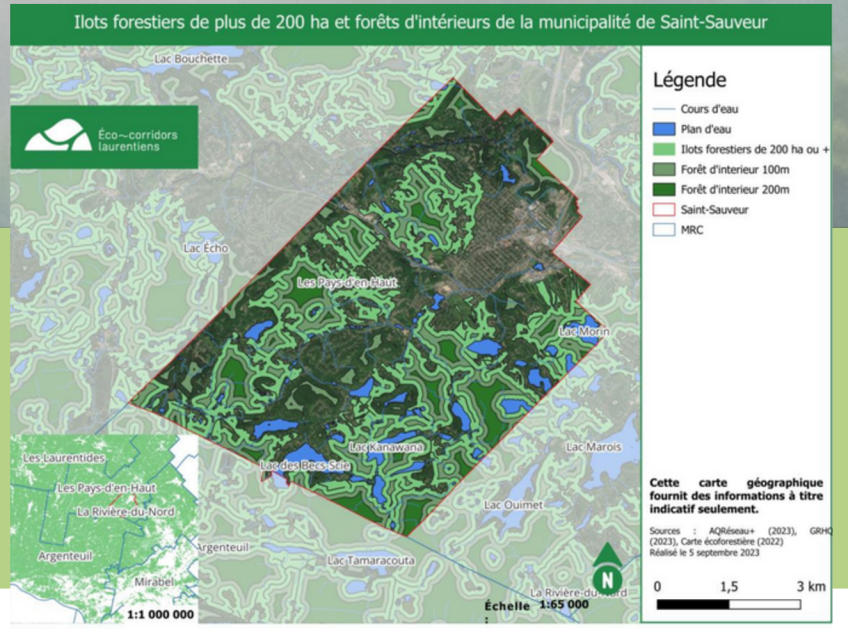

Volet 1

# UNE LECTURE COMMUNE ET PARTAGÉE DES MILIEUX NATURELS ET DES RESSOURCES EN EAU

## Analyse de la situation des cibles de conservation

L'analyse de la situation permet d'identifier l'ensemble des pressions qui affectent les cibles de conservation, ainsi que les causes sous-jacentes qui empêchent d'agir pour les atténuer ou les éliminer. Elle identifie les facteurs contribuants, soit les pressions directes et indirectes, les opportunités et les parties prenantes associées. L'analyse de la situation est réalisée à l'aide de modèles contextuels, représentant des grandes thématiques.

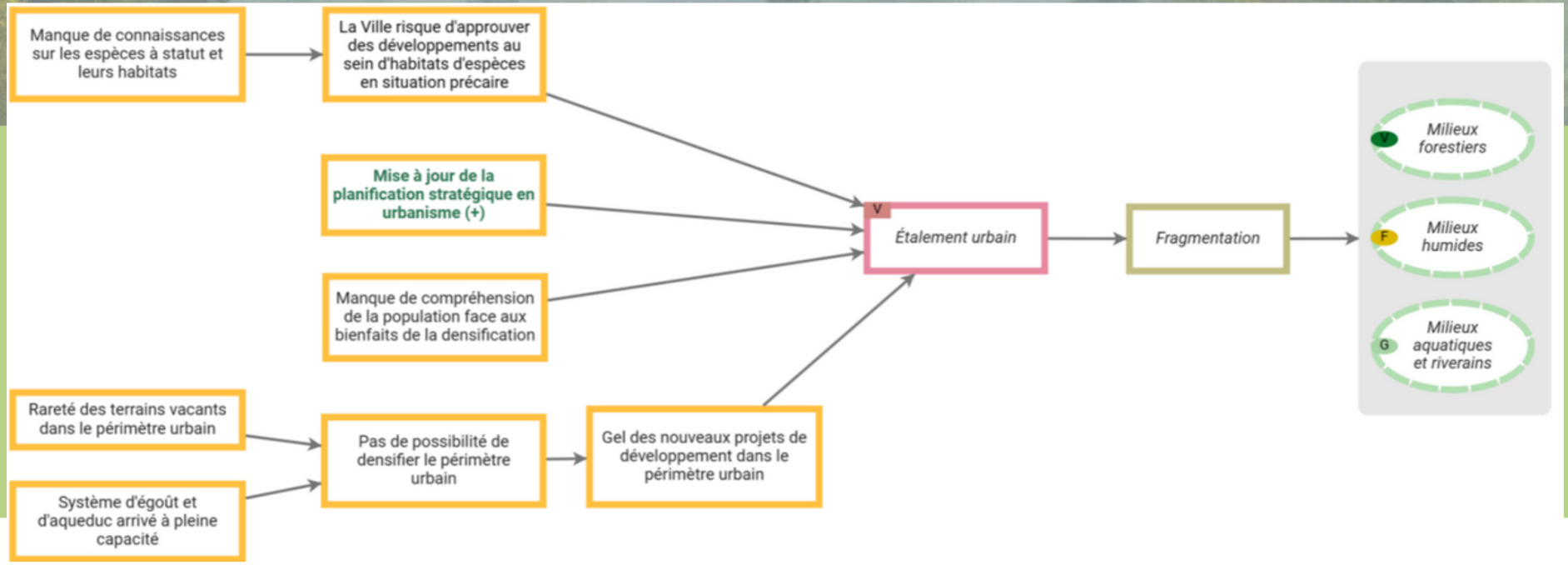

Volet 1

# UNE LECTURE COMMUNE ET PARTAGÉE DES MILIEUX NATURELS ET DES RESSOURCES EN EAU

## Identification et évaluation des pressions

*Tableau 12: Grille d'évaluation des pressions*

| Pression \ Cible | Forêts urbaines | Milieux aquatiques et riverains | Milieux forestiers | Milieux humides | Milieux ouverts | Sommaire de l'évaluation des pressions |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Épidémies d'insectes ravageurs et d'agents pathogènes | Très élevé | | Élevé | | | Élevé |
| Érosion | | Moyen | | Moyen | | Moyen |
| Étalement urbain | Très élevé | Élevé | Très élevé | Élevé | | Très élevé |
| Activités récréatives non autorisées sur les terrains privés | | | Faible | Faible | | Faible |
| Aménagement d'infrastructures grises | Élevé | Moyen | | Moyen | | Moyen |
| Aménagements et entretien des terrains privés non favorables à la biodiversité | Moyen | | Faible | | Moyen | Moyen |
| Espèces exotiques envahissantes | | Moyen | | Moyen | | Moyen |
| Eutrophisation accélérée | | Faible | | Faible | | Faible |
| Manque de protection des eaux souterraines | | | | | | |
| Pollution lumineuse | Élevé | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen | Moyen |
| Retrait partiel du couvert forestier en secteur urbain | Élevé | | | | | Moyen |
| **Sommaire de l'évaluation des cibles** | Très élevé | Moyen | Élevé | Moyen | Moyen | Élevé |

*Tableau 3: Définition des classes de viabilités des cibles*

| | |
|---|---|
| Très bon | Niveau écologique optimal ne demandant que très peu de gestion spécifique. |
| Bon | Variations écologiques acceptables et peut nécessiter quelques mesures de gestion spécifiques. |
| Moyen | Hors des variations acceptables et nécessite une intervention humaine. |
| Faible | Restauration de plus en plus difficile; peut résulter en la disparition de la cible. |

# Stratégie régionale de la conservation des milieux naturels pour une connectivité écologique dans les Laurentides

Accompagnement des MRC de la région des Laurentides dans l'intégration de l'orientation 2 des nouvelles OGAT au sein de leurs SAD

# VOLET 2

**Diagnostic et rédaction de rapports d'analyses des schémas (SAD) pour chaque MRC, portrait des écart notamment en ce qui concerne la prise en compte de la conservation des milieux naturels dans les schémas d'aménagement actuels**

Éco~corridors laurentiens

Volet 2

# DIAGNOSTIC DES SAD : EXAMEN DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT (SAD) ACTUELS ET IDENTIFICATION DES ÉCARTS AVEC LES NOUVELLES OGAT

Identification des écarts en début de projet

- **Portrait des schémas d'aménagement actuels.**
- Prise en compte des milieux naturels d'intérêt, corridors écologiques, couverts forestiers, noyaux de conservation, source de prélèvement d'eau et leurs aires de protection.
- Recommandations d'ajustements réglementaires

**OUTIL D'ÉVALUATION DES SAD**

| | |
|---|---|
| Identification du SAD<br>Nom de la MRC :<br>Date d'adoption du SAD :<br>Date de la dernière mise à jour : | Cette grille d'analyse est un outil qui permet de saisir le niveau de prise en compte des dispositions de l'orientation 2 des nouvelles OGAT (Conserver les milieux naturels d'intérêt • Objectif 2.2 — Contribuer à la résilience des écosystèmes • Objectif 2.3 — Assurer la pérennité et la protection des ressources en eau par une gestion intégrée) au sein des SAD. Elle permet dans un premier temps d'identifier les lacunes de l'état actuel des schémas et dans un second temps de saisir l'évolution de ces derniers une fois le projet accompli. |

Prise en compte des milieux naturels

| Critère | Pointage | | | | | | Description du critère et de son inclusion au sein du SAD |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| Inventaire des milieux naturels | | | | | | | Le SAD inventorie les territoires d'intérêt écologique et les milieux naturels d'intérêt tel que défini par les orientations gouvernementales : *les territoires d'intérêt écologique avec ou sans statut de protection ou de conservation identifiés à l'annexe 2.1; – tout autre milieu naturel jugé d'intérêt régional par la MRC ou par un ministère ou un organisme gouvernemental*. Un pointage de 0 indique l'absence totale d'inventères. Un pointage de 5 indique que l'ensemble des milieux listés sont inventoriés au sein du SAD. Un pointage intermédiaire indique un inventaire partiel. |
| Mesures de protection des milieux naturels d'intérêt | | | | | | | Des mesures de protection des corriodrs écologiques sont indentifiées et des prescriptions formulées. Le pointage prend en compte les différents composants du réseau écologique (mesures sur les noyaux de conservation, mesures sur les milieux d'intéret du réseau, etc). Des mesures qui touchent l'ensemble des composants indiquent un pointage de 5, l'absence de mesures indique un pointage de 0, les pointages intermédiaires indiquant des mesures de proctections touchant uniquement à certains éléments du corridor identifié/ |

*Extrait de l'outil d'évaluation, ECL.2025*

Stratégie régionale de la conservation des milieux naturels pour une connectivité écologique dans les Laurentides

Accompagnement des MRC de la région des Laurentides dans l'intégration de l'orientation 2 des nouvelles OGAT au sein de leurs SAD

# ATELIER REGIONAL INTER-MRC

Atelier de cartographie
choix des noyaux à l'échelle régionale

Éco~corridors laurentiens

# Stratégie régionale de la conservation des milieux naturels pour une connectivité écologique dans les Laurentides

Accompagnement des MRC de la région des Laurentides dans l'intégration de l'orientation 2 des nouvelles OGAT au sein de leurs SAD

# VOLET 3

Accompagnement stratégique pour l'inclusion des dispositions de l'orientation 2 des nouvelles OGAT dans les SAD

Éco~corridors laurentiens

Volet 3

# ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE POUR L'INCLUSION DES OGAT

## Accompagnement à l'élaboration des orientations du SAD

Formulation d'objectifs clairs en lien aux dispositions de l'orientation 2 :

- Conservation des milieux naturels d'intérêt, noyaux de conservation, corridors écologiques; déterminer un objectif chiffré de préservation et/ou de restauration minimale (pour chaque milieu identifié).
- Conservation des sources de prélèvement d'eau et de leurs aires de protection; déterminer un objectif chiffré de préservation et/ou de restauration minimale (pour chaque milieux identifié).
- Réduction de la fragmentation forestière; définir un objectif de conservation et ou de rétablissement du couvert forestier le cas échéant.
- Protection de la connectivité écologique; définir un objectif de conservation (nombre de corridors, km protégé, etc.).

Formulation des prescriptions lien aux objectifs et aux cibles de conservation identifiées afin de répondre à l'orientation 2



Volet 3

# ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE POUR L'INCLUSION DES OGAT

## Accompagnement à l'identification des zones d'intérêt écologique importante

- Définition conjointe des critères de priorisation : importance pour la biodiversité, services écosystémiques, état de vulnérabilité, importance pour la connectivité (orientation 2 / vision de la MRC).
- Sélection des milieux d'intérêt écologique, des sites de prélèvement d'eau et des corridors écologiques à intégrer au SAD selon la classification issue des critères de priorisation ainsi que de leur importance régionale et locale.
- Cartographie des milieux identifiés et retenus ainsi que des corridors écologiques les reliant (cibles).

## Formulation d'ajustements réglementaires

- Recommandations d'actions, de normes, et de mesures de conservation à mettre en place vis à vis des cibles identifiées
- Mise en place d'une boite à outils

**Priorisation par croisement**

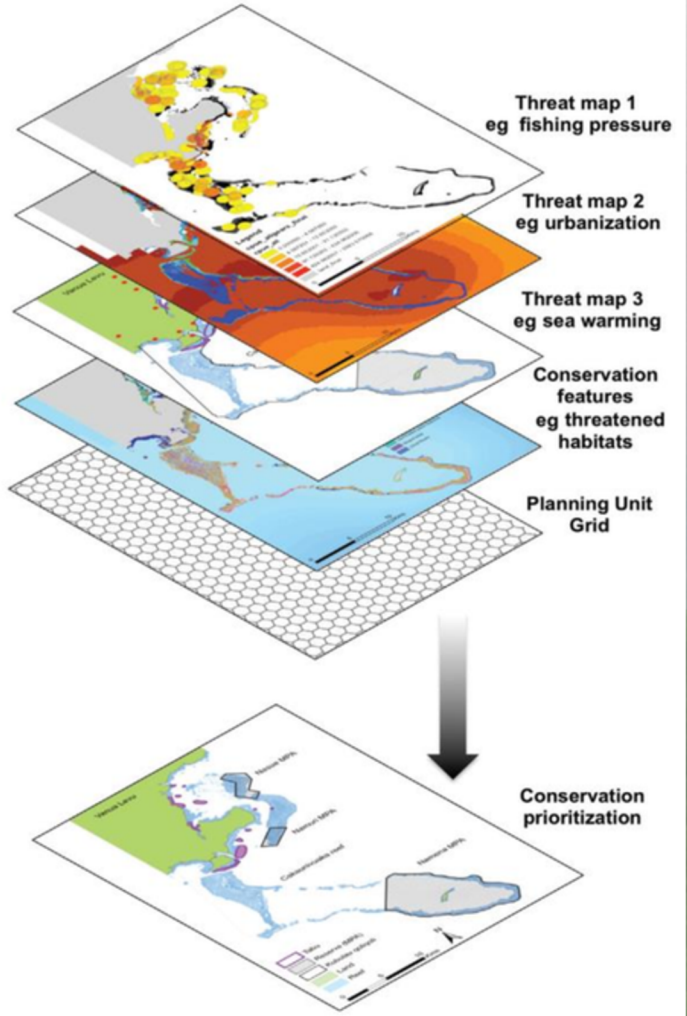


(source : Tulloch et al. 2015)

Volet 3

# ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE POUR L'INCLUSION DES OGAT

## Accompagnement à l'élaboration des orientations du SAD

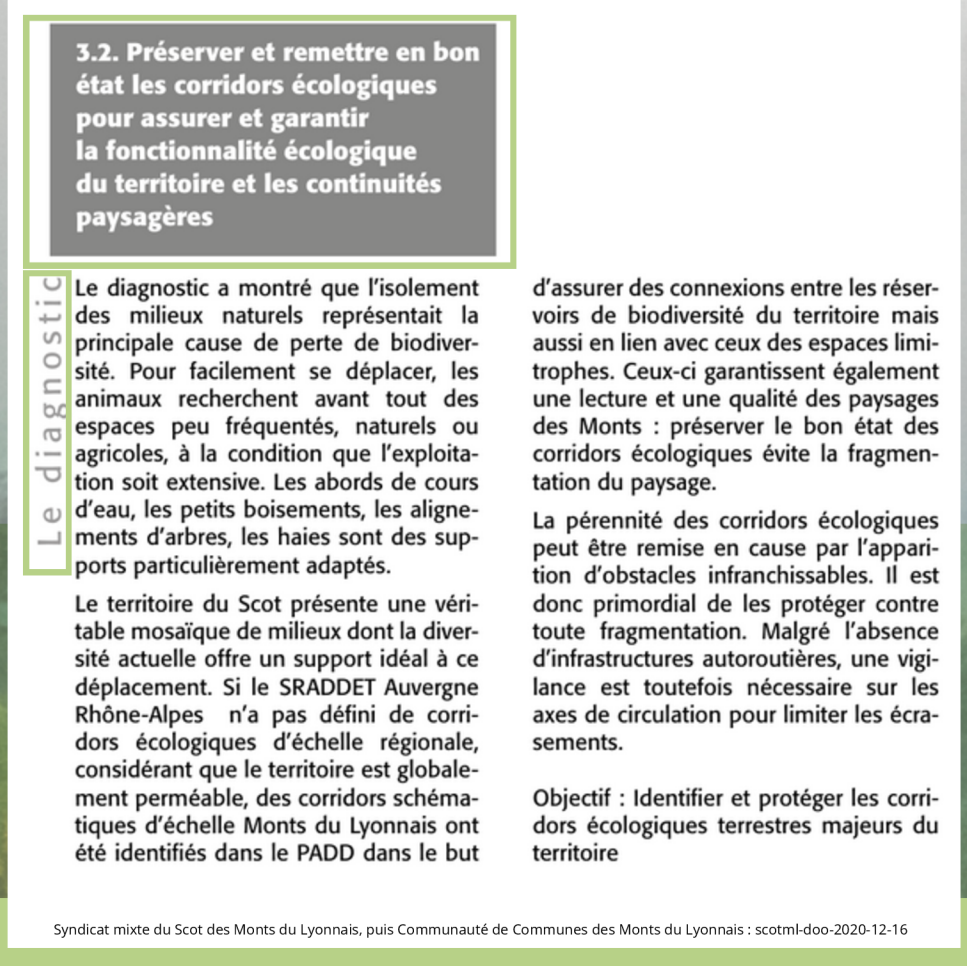

**3.2. Préserver et remettre en bon état les corridors écologiques pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire et les continuités paysagères**

Le diagnostic

Le diagnostic a montré que l'isolement des milieux naturels représentait la principale cause de perte de biodiversité. Pour facilement se déplacer, les animaux recherchent avant tout des espaces peu fréquentés, naturels ou agricoles, à la condition que l'exploitation soit extensive. Les abords de cours d'eau, les petits boisements, les alignements d'arbres, les haies sont des supports particulièrement adaptés.

Le territoire du Scot présente une véritable mosaïque de milieux dont la diversité actuelle offre un support idéal à ce déplacement. Si le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes n'a pas défini de corridors écologiques d'échelle régionale, considérant que le territoire est globalement perméable, des corridors schématiques d'échelle Monts du Lyonnais ont été identifiés dans le PADD dans le but d'assurer des connexions entre les réservoirs de biodiversité du territoire mais aussi en lien avec ceux des espaces limitrophes. Ceux-ci garantissent également une lecture et une qualité des paysages des Monts : préserver le bon état des corridors écologiques évite la fragmentation du paysage.

La pérennité des corridors écologiques peut être remise en cause par l'apparition d'obstacles infranchissables. Il est donc primordial de les protéger contre toute fragmentation. Malgré l'absence d'infrastructures autoroutières, une vigilance est toutefois nécessaire sur les axes de circulation pour limiter les écrasements.

Objectif : Identifier et protéger les corridors écologiques terrestres majeurs du territoire

Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais, puis Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : scotml-doo-2020-12-16

**Objectifs :** *Protéger à long terme les* "corridors écologiques" afin de limiter la fragmentation et la vulnérabilité de ces habitats naturels…

**Prescription :** Les documents locaux d'urbanisme concernés délimitent et protègent ces corridors écologiques en les classant en zone inconstructible. Les documents d'urbanisme garantissent le respect de cette prescription.

Dans ces espaces protégés peuvent toutefois être admis sous conditions les éléments suivants :

- des équipements (infrastructure en surface ou en sous-sol) liés à l'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les voies d'accès strictement liées à ces équipements, sous réserve d'absence d'alternative ;
- des infrastructures d'intérêt général (gaz, télécommunications, électricité, production d'énergies renouvelables…) et des voies d'accès strictement liées à ces infrastructures ;
- des liaisons douces (cheminements piétonniers, pistes cyclables).

# Stratégie régionale de la conservation des milieux naturels pour une connectivité écologique dans les Laurentides

Accompagnement des MRC de la région des Laurentides dans l'intégration de l'orientation 2 des nouvelles OGAT au sein de leurs SAD

# VOLET 4

Accompagnement à la mise en place d'une méthodologie de suivi



Éco~corridors laurentiens

## Volet 4

# ADOPTION D'UNE MÉTHODOLOGIE DE SUIVI

- Validation des buts en lien aux cibles de conservation

| Cible de conservation | But de conservation | Détails |
|---|---|---|
| **Milieux aquatiques et riverains** | D'ici 2034, la qualité des lacs et cours d'eau est maintenue sur le territoire.<br><br>D'ici 2034, 75 % des bandes riveraines sur le territoire comporte les trois strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée) dans les secteurs résidentiels et commerciaux. | Nous visons à diminuer les sources de contamination des milieux hydriques et à améliorer la gestion des eaux de ruissellement afin de maintenir la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau sur le territoire.<br><br>La présence d'arbres plantés en cours de croissance est comprise dans l'évaluation du couvert arboré des bandes riveraines. |
| **Forêts urbaines** | D'ici 2044, la proportion du couvert forestier est d'au moins 50 % au sein du périmètre urbain. | Nous visons à augmenter le couvert forestier et les surfaces végétalisées dans le périmètre urbain. Nous visons également à maintenir la résilience des arbres urbains aux aléas issus des changements globaux, en misant sur la diversité fonctionnelle de la canopée urbaine. |
| **Milieux ouverts** | D'ici 2034, la superficie des milieux ouverts de qualité sur le territoire est augmentée.<br><br>D'ici 2034, les milieux ouverts sont connectés aux autres types de milieux naturels sur le territoire. | Nous visons à augmenter la superficie de milieux ouverts de qualité sur le territoire par des aménagements écologiques sur les terrains municipaux et en promouvant ce type d'aménagement auprès des propriétaires de terrains privés résidentiels et commerciaux. |
| **Approvisionnement en eau potable** | D'ici 2034, la Ville connait la localisation et la vulnérabilité des zones de recharge présentes sur son territoire. | Nous visons à améliorer nos connaissances sur la localisation des zones de recharge présentes sur le territoire afin d'assurer une protection des eaux souterraines et ainsi l'approvisionnement en une eau potable de qualité pour l'ensemble de la population. |

# Volet 4

## ADOPTION D'UNE MÉTHODOLOGIE DE SUIVI

- Validation des indicateurs de suivi
- Rédaction d'une méthodologie de suivi

| Actions | Cote priorité | Activité de suivi | Indicateurs de suivi | Coût | Échéancier | Ressources internes | Partenaires potentiels |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1.2.1 Créer une base de données sur les lieux potentiels de collision de la faune ainsi que les endroits propices à l'aménagement de passages fauniques et caractériser les structures présentes et susceptibles d'être utilisées par la faune sur le territoire. | 1 | Confirmer la création de la base de données;<br>Confirmer la réalisation de la caractérisation des structures;<br>Comptabiliser et cartographier les endroits propices à l'aménagement de passages fauniques identifiés | Une base de données sur les lieux potentiels de collision de la faune créée;<br>Nombre d'endroits propices à l'aménagement de passages fauniques déterminés;<br>Nombre de structures caractérisées | $$$ | 2028 | Service de l'environnement | ÉCL, ministère des Transports du Québec, Université Concordia |
| 1.2.2 Évaluer les outils urbanistiques à mettre en place afin de limiter les entraves aux déplacements de la faune ainsi que la possibilité de mettre en place des passages fauniques et de protéger les superficies naturelles de part et d'autre de ceux-ci | 2 | Comptabiliser les moyens mis de l'avant pour évaluer la possibilité d'aménager des passages fauniques;<br>Valider si les outils urbanistiques prennent en compte les endroits propices à l'aménagement de passages ou aux collisions avec la faune | Nombre d'outils urbanistiques miss en place;<br>Nombre de passages fauniques aménagés;<br>Superficies protégées de part et d'autre des passages aménagés | $ | 2030 | Services de l'urbanisme, de l'environnement et du génie | - |
| 1.2.3 Mettre en place des incitatifs pour encourager la présence des trois strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée) dans les bandes riveraines des lacs et cours d'eau | 2 | Confirmer la mise en place d'incitatifs;<br>Vérifier la présence des trois strates lors des inspections de bandes riveraines | Nombre d'incitatifs mis en place;<br>Proportion de bandes riveraines intégrant les trois strates | $ | 2034 | Service de l'environnement | - |

## UNE APPROCHE DE CONCERTATION

# Un projet à votre image

- **5 ATELIERS RÉGIONAUX INTER - MRC**
- **PLUSIEURS ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISÉS**

**Les partenaires :**

- Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI),
- L'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS),
- L'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord)
- Le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL),
- Le CRE Laurentides
- Le Réseau national d'observatoires de l'UQ par l'entremise de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) de l'UQO.

**Une communauté de pratique de l'Initiative Québécoise Corridors Écologiques**

**Dialogue avec mandataires des régions voisines (Outaouais, Lanaudière)**

**Standards Ouverts pour la pratique de la conservation**

**Revue des meilleures pratiques au Canada et à l'International**